



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°13-2020-300

PUBLIÉ LE 3 DÉCEMBRE 2020

# Sommaire

## **Préfecture des Bouches-du-Rhône**

13-2020-12-03-001 - Arrêté autorisant la représentation du préfet des Bouches-du-Rhône  
devant le TA de Nîmes (1 page)

Page 3

Préfecture des Bouches-du-Rhône

13-2020-12-03-001

Arrêté autorisant la représentation du préfet des  
Bouches-du-Rhône devant le TA de Nîmes



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

ARRETE DU 3 décembre 2020 AUTORISANT LA REPRÉSENTATION DU PRÉFET DES  
BOUCHES-DU-RHONE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NIMES

---

Le Préfet  
de la région Provence, Alpes, Côte d'Azur  
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment son article L. 571-4 ,

Vu le Code de Justice Administrative et notamment ses articles R776-1 à R776-27,

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Christophe MIRMAND en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches du Rhône à compter du 24 août 2020,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2020 portant délégation de signature à Monsieur François LEGROS, Directeur des Migrations, de l'Intégration et de la Nationalité,

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** **Madame Benoîte ROUSSELET** est autorisé à représenter le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, lors de l'audience du 03/12/2020 à 15h30 devant le Tribunal Administratif de Nîmes concernant le dossier n°2003623-9 de M. UWAIFO Vincent.

**Article 2 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État des Bouches-du-Rhône.

**Marseille, le 3 décembre 2020**

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur des Migrations,  
de l'Intégration et de la Nationalité

*Signé*

François LEGROS